

## Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins

**Action n°2 : Recours à la télémédecine pour optimiser l'offre de soins territoriale**

Mission(s) ACI	Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins
<b>Objectifs régionaux de référence</b> (PRS 2018-2023)	« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins</li> <li>• Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients</li> <li>• Développer la e-santé</li> </ul>
<b>Contexte de l'action</b>	Les patients sans moyen de locomotion (personnes âgées, mais pas uniquement) représentent un enjeu majeur en matière d'accès aux soins. Dans certains cas, il est nécessaire de mobiliser les pompiers pour prendre en charge les patients et les conduire aux urgences du Centre Hospitalier le plus proche. C'est toute la chaîne de prise en charge qui s'en trouve impactée : prescriptions de soins infirmiers, délivrance de médicaments, renouvellement des prescriptions, qualité générale de la prise en charge.
<b>Objectifs de l'action</b>	Faciliter le suivi des personnes non mobiles, sans médecin traitant, en évitant des déplacements inutiles et une rupture de prise en charge
<b>Personnes référentes de l'action</b>	
<b>Éléments du diagnostic territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la population sans médecin traitant</li> <li>• Part des personnes âgées dans la population</li> <li>• Saturation des services d'urgence</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les personnes non mobiles avec la participation des professionnels de santé de premiers recours (médecins, infirmiers, pharmaciens...) et les aides à domicile : <ul style="list-style-type: none"> <li>-établir un questionnaire qualitatif permettant de caractériser au mieux les situations (raisons de l'immobilité : santé, pas de moyen de locomotion, absence d'aidant, ...)</li> <li>-les professionnels de santé sont indemnisés sur la mise en œuvre du questionnaire lors d'un entretien dédié</li> </ul> </li> <li>• Déploiement du questionnaire sur un format digitalisé (smartphone), sur le territoire de la CPTS (lien du questionnaire envoyé par mail et affiché sur le site internet de la CPTS)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le questionnaire permettra de dresser les typologies de personnes « non mobiles » sans médecin traitant (personnes âgées ou non) et de définir des plans d'actions différenciés ayant pour but de rendre possible la mise en œuvre de la téléconsultation, en recourant à un binôme médecin/infirmier par exemple (l'infirmier référent se trouve au domicile du patient, le médecin étant à distance). Les infirmiers interviennent régulièrement au domicile des patients victimes de maladies chroniques, ils les connaissent très bien, et contribuent à rendre ces consultations très performantes.</li> <li>• Mise en œuvre des plans d'actions</li> <li>• Recenser les professionnels de santé intéressés par cette action.</li> </ul>
<b>Lien avec les autres actions de la CPTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un réseau d'infirmiers en pratique avancée (IPA) pour accroître la capacité d'intervention sur le territoire</li> <li>• Favoriser l'accès à un médecin traitant</li> </ul>
<b>Public bénéficiaire</b>	Population « non mobile » de la CPTS à la recherche d'un médecin traitant
<b>Territoire couvert</b>	Ensemble du territoire de la CPTS
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance Maladie</li> <li>• ARS</li> <li>• Collectivités territoriales</li> <li>• Associations d'aide à domicile, de portage de repas, ...</li> <li>• Associations d'usagers</li> <li>• GRADES</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	A débuter dans le courant du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022